

**DIRECTION GENERALE
DES DOUANES**

CIRCULAIRE N° 1405 /MEF/DGD/DU 29 JAN 2009
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Augmentation du taux du PCC (CEDEAO)

**REF : Lettre N° 6153/08/MEF/DGE/AS
du 21 novembre 2008**

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers qu'en application des instructions du Ministère de l'Economie et des Finances contenues dans la lettre citée en référence, le taux du Prélèvement Communautaire CEDEAO (PCC) **est fixé à 1,25% au lieu de 0,5%, à compter du 31 janvier 2009.**

J'attache du prix au strict respect de la présente et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Ampliations

- MEF/CAB
- Direction Générale de L'Economie
- Synd. Trans. s/c SDV-CI
- Synd. Nat. des Transitaires
- FNIS-CI
- UGECI
- Chambre de Commerce et Industrie
- CGECI
- FEDERMAR
- GPP
- BIVAC
- PAA
- Toutes Directions Douanes pour diffusion

Col. Major A. MANGLY